



## RASSEMBLEMENT DU MOTO CLUB DE MAZAN LE 27-28 AVRIL 2024

Étape du CHAMPIONNAT de FRANCE de TOURISME +CHAMPIONNAT de LIGUE de PROVENCE

### REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 : Le 27 - 28 avril 2024 le MOTO CLUB DE MAZAN organise un Rassemblement Touristique National comptant pour le championnat de France de tourisme + championnat de ligue de Provence de tourisme

Art. 2 : Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers de véhicules motorisés à 2 roues, side-cars, et trikes immatriculés et assurés.

Art. 3 : Pour être classé, chaque participant doit présenter sa licence tourisme

Art. 4 : **Le rassemblement se déroulera sur la commune de Mazan**, il sera procédé au fléchage du parcours d'accès au rassemblement, des entrées du village de Mazan jusqu'au lieu du rassemblement.

**Le lieu de rassemblement est la salle de la Boiserie 150 ch de Modène 84380 Mazan** Un terrain sera mis à disposition pour camper

Art. 5 : Les contrôles d'arrivée et d'inscription à l'épreuve seront ouverts de 10h30 à 18h précises **le samedi 27 avril**

Art. 6 : Les droits de base d'inscription au rassemblement par participant seront fixés à

Adultes	licenciés	46 €	non licenciés	56 €	Enfants	8 - 16 ans
		23 €				

Art. 7 : Programme prévisionnel, **Vendredi** accueil à partir de 17h pour le camping, **Samedi** 10h30 inscription des participants 12h repas 14h00 départ de la ballade - 19h30 clôture des inscriptions, remise des prix repas avec animation **Dimanche** : 8h30 petit déjeuner - 10h00 Départ de la balade - 12h Vin d'honneur , repas

Art. 8 : La clôture des inscriptions préalables est fixée au **18 avril 2024** inclus. Réservations par mail ([motoclubmazanais8@gmail.com](mailto:motoclubmazanais8@gmail.com)) et courrier MOTO CLUB MAZANAIS- 2463 ch du Rocan 84200 Carpentras. **Passé le 18 avril une majoration de 10 €** sera appliquée

Art. 9 : Les classements seront établis conformément au règlement du championnat de France de Tourisme

Art. 10 : Le kilométrage sera calculé à partir du siège social du club pour le classement Club et du domicile du randonneur jusqu'au lieu du rassemblement pour

le classement individuel. Ce classement sera contrôlé par le délégué de la Commission de Tourisme de la FFM et de la ligue de Provence affecté à cette épreuve, conformément au règlement du CFT , pour le championnat de ligue de Provence ( le classement club est différent pour le championnat national, mais couvert par l'article 9).

Art. 11 : Le jury de l'épreuve est composé du Président du club organisateur, du délégué de la Commission de Tourisme de la FFM et de la Ligue de Provence

Art. 12 : La remise des prix s'effectuera sur le lieu du rassemblement pendant le repas du samedi soir

Art. 13 : Les réclamations éventuelles, portées par un club, devront être présentées par écrit et accompagnées d'un chèque des droits de réclamation de 75 € dans la demi-heure qui suit la proclamation des résultats. Chaque réclamation sera examinée par le jury.

Art. 14 : Lors de ce rassemblement chaque participant demeure responsable de ses actes. Il devra se conformer, entre autre, aux règlements en vigueur et notamment au code de la route. Par son inscription, il en accepte les conditions et dégage le club organisateur de toute responsabilité en cas d'accident, vol ou autre problème. Les personnes inscrites ne pourront pas bénéficier de remboursement, en cas de non participation, s'ils ne produisent pas de justificatifs valables. Les conditions atmosphériques ne peuvent en aucun cas être considérées comme motif valable de non participation.

Visa Moto-club MAZANAIS

Visa F.F.M

Visa Ligue de Provence



**MOTO CLUB  
MAZANAIS**



## **Championnat de France de Tourisme + Championnat de Ligue de Provence de Tourisme**

**La Mazanaise 27 – 28 avril 2024**

lieu : Salle la Boiserie 150 ch de Modène 84380 Mazan

### **Programme du week-end**

#### **Vendredi 26 avril**

-17 h accueil des participants pour le campement

#### **Samedi 27 avril**

- 8 h 30 petit déjeuner
- 10 h 30 à 18 h 00 inscription des participants et contrôle des papiers
- 12 h repas, aucun alcools ne seras servi pendant le repas
- 14 h départ des 2 Ballades ,une sur les petites routes du département d' environ 100 km, et une autre vers Beaumes de Venise de 50 km avec la visite du moulin à huile



- 19 h 30 apéritif
- 20 h 00 repas, remise des prix, soirée animation musicale

### **Dimanche 28 avril**

- 8 h 30 petit déjeuner
- 10 h départ de la ballade
- 12 h 00 repas

Navettes pour les hébergements  
le samedi soir





